

**COMMUNE DE GRIGNON**

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 Février 2014**

**Le 24 Février 2014**, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr François RIEU, Maire, en session ordinaire.

*Etaient présents* : Mohamed BENSALLAH Corinne BUSALB André CARRABIN Pierre CHAZELAS  
Ginette CREMONE Pascal DUMONT Bruno KARST Antoine LOPEZ Carole MERCIER Gilbert MORAND  
François RIEU Bernard TARTARAT CHAPITRE Claude THIOUDELLET formant la majorité des membres  
en exercice.

*Etaient absents*: Denis CHALLES Suzette DA SILVA

*Etaient excusées* : Thierry BINET

Secrétaire de Séance: Corinne BUSALB

Présent : 13

Votants : 13

Le vote du compte-rendu du conseil municipal du 16 Décembre 2013 distribué en séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :vente VEFA à la pharmacie suppression du privilège du vendeur. Il n'y a pas d'opposition.

**1. Création d'un emploi d'Avenir à la Bibliothèque Municipale**

1. Une bibliothèque municipale La bibliothèque dans un village est un lieu ressource d'information et offre aux habitants un service public d'accès à la lecture et à la culture.

Pour ce faire elle met à la disposition de ses lecteurs un large choix de documents sur papier, sonores et numériques.

Elle s'adresse à tous les publics et favorise le lien social. Service de proximité, elle met en place des actions d'animation à vocation culturelle (expositions, rencontres d'auteurs, ...).

**2 La bibliothèque de Grignon**

Sous l'impulsion de Bernadette Soldat alors maire-adjointe et par délibération du conseil municipal, la bibliothèque municipale de Grignon a été créée en 1985. En lien avec la Bibliothèque Centrale de Prêt (conseil général), une équipe bénévole, après avoir suivi une formation de base, a assuré le fonctionnement de cet équipement (4 h d'ouverture au public).

La bibliothèque se situait alors à l'étage de la Salle d'animation rurale jusqu'en 1994 où elle a déménagé au 2eme étage de l'ancien bâtiment de la cure dans un espace plus grand (5h d'ouverture).

Enfin en 2001 à l'occasion des travaux à l'école primaire, la bibliothèque actuelle s'est ouverte. Après accord de l'inspection d'académie et en lien avec les enseignants, la municipalité a décidé d'une double utilisation de l'espace réservé à la lecture : bibliothèque publique avec 6 h d'ouverture et bibliothèque centrale documentaire pour les écoles sur 3 demi-journées pendant le temps scolaire.

Une convention a été signée confiant la responsabilité de l'équipement à l'équipe bénévole qui se charge de l'acquisition, du traitement des livres, du suivi du fichier lecteurs. Afin de faciliter cette double utilisation, la bibliothèque a été informatisée et toujours pour améliorer l'accès à l'information du public, deux ordinateurs, avec accès internet, ont été mis à disposition des lecteurs.

Parallèlement à cette mission de lecture publique, les bénévoles ont toujours eu à cœur de faire vivre cet équipement pour un faire un lieu culturel où il fait bon se retrouver. C'est ainsi que de nombreuses

animations se sont installées dans le paysage grignolain (heures du conte, expositions, ateliers scolaires autour du livre, lectures théâtralisées....)

Pour ce faire des partenariats se sont concrétisés : le RAM (2005) le Réseau Lever L'encre (lutte contre l'illettrisme 2006), les littératures voyageuses (2007) théâtrale (2007).

Toujours soutenues par Savoie Biblio, les bénévoles ont suivi de nombreuses formations, ainsi toute l'équipe a suivi une formation initiale complétée, chaque année, par des journées de formation permanente.

En 2010 un Espace Public Numérique a été créé et répertorié par la préfecture avec le label Net Public.

En 2011 un partenariat a été démarré avec la bibliothèque de Bignona dans le cadre de l'action Pays de Savoie Solidaire, Ndeye Fatou Diop a effectué un stage de 15 jours (mars 2012) à la bibliothèque de Grignon.

En 2012-2013 la bibliothèque s'est associée à l'action Al terre ado qui permet de rencontrer les adolescents du collège Combe de Savoie dans le cadre d'un prix littéraire, en lien avec les jeunes de Bignona. Un déplacement des bibliothécaires de Grignon est prévu mi-mai 2013 pour appuyer cette action et aider à la mise en place d'un espace lecture petite enfance.

### 3 Fonctionnement de la bibliothèque

Actuellement, la bibliothèque est ouverte au public 8h30 par semaine pendant le temps scolaire, 4h30 pendant les petites vacances et 4h pendant les vacances d'été, une seule période de fermeture entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier

En 2012, elle a accueilli 280 lecteurs dont 180 de moins de 14 ans et 100 adultes pour un total de 6.196 prêts.

Elle fonctionne avec une équipe de 6 bénévoles :

- 5 ayant suivi la formation initiale BDS
- 1 responsable présente depuis la création : formation initiale + diplôme de l'Association des Bibliothécaires Français
- 2 bénévoles assurant le temps de lecture pendant la pause méridienne du jeudi

Nous assurons le service de lecture publique sur la commune et le service aux écoles de bibliothèque centrale documentaire ; des parents et les enseignants assurent le prêt aux enfants pendant le temps scolaire.

L'action culturelle, la communication, les animations, la lutte contre l'illettrisme sont assurées par les bénévoles en lien avec les partenaires.

L'Espace Public Numérique est ouvert pendant les permanences.

### 4 Pourquoi une demande d'emploi salarié ?

Nous assistons à une montée en puissance des actions liées à la bibliothèque dont le rôle dans la commune est reconnu. La bibliothèque jouit d'une bonne réputation tant au niveau local qu'intercommunal, elle est également appréciée de Savoie Biblio comme un service de qualité.

Au-delà de l'accès à l'information, à la lecture, à l'action culturelle, la bibliothèque est un lieu de rencontre intergénérationnelle, c'est bien tout cela qu'il convient de maintenir dans le temps voire d'améliorer.

Les bénévoles sont des éléments indispensables qui donnent tout leur dynamisme et beaucoup de temps à la gestion et à l'animation de cet équipement ; cependant, face à la fragilité du statut de bénévole, un emploi salarié serait le garant d'un service pérenne.

D'autre part de nouveaux services pourraient être rendus :

- autour de L'Espace Public Numérique avec des ateliers permettant de mieux le faire vivre ;
- la communication autour des manifestations mises en place par la bibliothèque mériterait d'être améliorée (blog, lien sur le site de la commune, ...).
- Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

## 5 Un emploi d'avenir partagé avec la commune de Gilly-sur-Isère

La commune de GILLY est dans la même réflexion et les deux bibliothèques travaillent en étroite collaboration. Notre demande pourrait concerner un emploi sur les 2 sites avec un aménagement des horaires à étudier- mi-temps (17.5 H) sur chacune des communes. Ce serait une manière de mutualiser aussi le temps de formation. Une convention à signer avec la commune de GILLY viendrait régler la répartition des couts de formation entre nos deux communes et organiser le temps de travail de l'agent et ses récupérations. Chaque commune signera un contrat d'avenir de 17.5 H. Si nous n'allons pas au-delà du SMIC pour la rémunération de l'agent, le cout mensuel pour la commune de GRIGNON sera de 280 €/mois. Le contrat est signé pour 1 an avec possibilité d'être renouvelé 2 fois pour la même période.

Suite à l'accord de principe de la municipalité en date du 04 Novembre 2013, une fiche de poste et un planning ont déjà été établis en concertation avec les bibliothèques et sont en cours de diffusion par la Mission Locale Jeunes.

François RIEU fait remarquer que le profil demandé ne correspond pas vraiment à un emploi d'avenir et qu'il risque d'être difficile de trouver des candidats.

Mohamed BENSALLAH demande si la Commune de Gilly est également partante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création d'un emploi d'avenir à 17.5 H/Hebdomadaire pour la bibliothèque pour 1 contrat de 1 an
- **DIT** que le tableau des effectifs communaux sera modifié en conséquence
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la commune de GILLY pour régler l'organisation du temps de travail et de formation de l'agent

## 2. **Dispositif Pass Numérique de la Région à la Bibliothèque Municipale**

Dans le prolongement de la délibération précédente concernant l'embauche d'un contrat d'avenir, les bibliothécaires souhaiteraient obtenir l'autorisation de la Région de diffuser leur PASS NUMERIQUE en vue notamment de mettre en place de nouveaux ateliers autour de L'Espace Public Numérique existant ce qui permettrait de mieux le faire vivre.

Le PASS NUMERIQUE qui est un moyen supplémentaire pour développer la culture numérique citoyenne donne droit à 10 H d'activités ou de sensibilisation autour de 4 thèmes principaux :

- l'identité numérique
- l'Accès et la production d'information sur internet

- les relations usagers /administration
- le développement du lien social local

Ce PASS NUMERIQUE peut être délivré à tous les Rhône Alpins. L'apprenant s'engage par contrat à suivre tout le cycle.

Notre bibliothèque se propose donc d'organiser ces ateliers et serait pour cela indemnisée à hauteur de 15 € de l'heure/par personne par la région qui dispense aussi des formations à l'attention des agents des structures porteuses.

Nos bibliothécaires pensent en premier lieu proposer ce PASS à leurs abonnés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à la Région à bénéficier du label PASS NUMERIQUE pour le compte de sa structure Bibliothèque Municipale
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de PARTENARIAT et d'OBJECTIFS avec la Région

### **3. Cœur de village : Location pôle médical**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagements de locaux d'activité dans le cœur de village destinés à une supérette, un cabinet médical (médecin infirmier) et un cabinet dentaire.

La pole médical (médecins infirmier) d'une superficie de 130 m2 sera opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2014. Il sera loué vide à une Société Civile de Moyens en cours de constitution par le Docteur ESTEVE et Monsieur LARDON infirmier.

Compte tenu des couts de construction le loyer a été fixé à 428 €/mois par cabinet plus les charges de copropriété calculées aux tantième. Les 3 cabinets sont strictement identiques. Le loyer sera révisé chaque année sur la base de l'indice INSEE de référence des loyers.

La commune signera un bail commercial 3 – 6 - 9 ans avec la S.C.M devant notaire.

La 1<sup>ère</sup> année seuls les cabinets 1 et 3 seront loués, le loyer à la SCM sera de 856 €/mois à l'arrivée du 2<sup>ème</sup> médecin en 2015 qui occupera le cabinet 2 le loyer passera à 1 284 €/mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le montant du loyer du pôle médical tel qu'énoncé ci dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire établir et signer le bail de location correspondant

### **4. Locaux activités aménagements intérieurs Marchés de travaux Lots 4 – 6 – 9 -10 : Avenants n° 1**

Le Maire de la commune de GRIGNON,

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération en date du 15 avril 2013 autorisant la signature des marchés de travaux pour l'aménagement intérieur des locaux d'activités,

**Considérant** les marchés initiaux

**Considérant** les divers travaux validés par la commission des travaux lors du chantier ayant entraîné des plus et moins values selon le détail ci-dessous,

➤ **Lot 04 MENUISERIES INTERIEURES: TAMBE**

- Prestations supplémentaires : Fermetures électriques et crémone sur les portes d'accès

Montant de l'avenant n° 1 :

- Montant HT : 1 180 €
- Montant TTC : 1 416 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 14.41 %

Nouveau montant du marché public:

- Montant HT : 9 368 €
- Montant TTC : 11 208.84 € ( TVA à 19.6 % et 20 %)

➤ **Lot 06 CARRELAGES : A TOUS CARREAUX**

- Prestations supplémentaires : supplément de chape pour rattraper différence de niveau

Montant de l'avenant N° 1 :

- Montant HT : 638.74 €
- Montant TTC : 763.94 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2 %

Nouveau montant du marché public:

- Montant HT : 32 057.04 €
- Montant TTC : 38 340.22 €

➤ **Lot 09 ELECTRICITE : PEPIN**

- Prestations supplémentaires : vidéophonie pour les cabinets médicaux, point lumineux et puissance supplémentaires dans les cabinets médicaux – rampe de luminaires supplémentaires et prises supplémentaires dans le local épicerie à la demande de VIVAL

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 9 413.95 €
- Montant TTC : 10 096.74 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 37.80 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 30 673.25 €
- Montant TTC : 36 718.86 € (TVA à 19.6 % et 20 %)

➤ **Lot 10 PLOMBERIE: LANSARD**

- Prestations supplémentaires : liaisons frigorifiques et réseaux VMC différenciés pour le pôle médical et le cabinet dentaire

Montant de l'avenant n° 1 :

- Montant HT : 7 347 €
- Montant TTC : 8 816.40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 16 .07 %

Nouveau montant du marché public:

- Montant HT : 53 047 €
- Montant TTC : 63 473 60 € ( TVA à 19.6 % et 20 %)

Antoine LOPEZ s'étonne que certaines dépenses restent à la charge de la commune, ne devraient-elles pas être à la charge de Vival ?

François RIEU répond que les modifications sont imposées par la nouvelle implantation du magasin et que s'agissant d'une installation électrique elle restera propriété de la commune

Bruno KARST dit que tout cela représente une somme, s'inquiète de dérapages incontrôlables et s'interroge pour savoir qui « n'a pas fait son boulot ? » ou « Qui n'a pas réuni les bonnes personnes ? ».

François RIEU confirme que la Commune a demandé la séparation des réseaux après signature des marchés et que si la demande avait été faite avant, les dépenses auraient de toutes façons été incluses dans le marché initial.

Pierre CHAZELAS en sa qualité d'architecte confirme que tous les professionnels réclament de la vidéophonie pour leur sécurité.

Claude THIOUDELLET dit qu'il faut appliquer les pénalités de retards.

*Arrivée de Carole MERCIER.*

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 1 Contre ( B KARST) – 1 Abstention (C THIOUDELLET) et 12 Pour

- **APPROUVE** les travaux supplémentaires commandés par la commission

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants n° 1 pour les montants mentionnés ci dessus.

## **5. Débat d'Orientation budgétaire**

### **1. Bilan du Compte Administratif**

1.1. L'exercice 2013 est clos avec un excédent global de clôture de 594 693.95 €. Si on tient compte des restes à réaliser notamment pour l'opération cœur de village, l'excédent global à reporter sera de 36 868.85 €. L'opération cœur de village qui avoisine les 1 500 000 € TTC aura été réalisée sans emprunt.

### **2. Budget Primitif 2014**

#### **2.1. FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses sont sujettes à des augmentations mécaniques (inflation – statut pour les agents par exemple) et que le budget subit aussi les augmentations ou diminutions liées à des textes règlementaires ou législatifs ( réforme des rythmes scolaires – lois sur l'accessibilité – loi de finance bloquant les dotations etc ...)

##### **2.1.1. Recettes**

Les évolutions attendues sont :

Baisse des concours de l'Etat DGF -3.3 % - DSR : annoncée stable Fraction

Bases fiscales revalorisées de 0.9 % (alors que hypothèses inflation loi de finances = 1.3 %) – Projet budget sera fait à taux constants.

Fonds amorçage réforme rythmes scolaire : 50 € /nb enfant sera encaissé en 2015 pour l'année 2014-2015

A partir de 2015 : Diminution de la taxe sur la Consommation finale d'électricité dont la moitié sera conservée dans budget du SDES ( 20 865€ /2 )

Plus de recettes de portage – 9500 € compte 7066 (mais plus de dépenses non plus)

Coupe de bois 2014 : attendre avant d'inscrire en décision modificative

Taxe additionnelle aux droits de mutation 28 000 € en 2013 – rester prudent en 2014 compte tenu de la conjoncture.

DNP la part principale devrait être maintenue 16 138 € en 2013 mais nous touchons pour la dernière fois cette année la garantie de sortie de la part majoration qui diminue (– 5 068 € en 2014)

Recalculer loyer : sur les loyers médecins et pharmacien, le transfert dans leur nouveaux locaux sera presque neutre pour le budget 2014 (+ 654 € sur un an) – prévoir le loyer de la supérette à partir du 1<sup>er</sup> mai ( 2 846 € pour 2014)

#### 2.1.2. Dépenses

Prévoir réajustement du FPIC = prélèvement sur nos dotations de l'Etat (12 000 € prévus initialement mais augmente plus vite inscrire 13 000 € en 2014)

##### 2.1.2.1. 011 - Charges à caractère général :

Actualisation principalement mécaniques cout des fluides - de la maintenance - nouvelle TVA

Partir sur une hausse globale moyenne de 2.5 %

Suppression du portage des repas (Dépenses – 6000 € au compte 60623 )

##### 2.1.2.2. Compte 65 Participations

L'enveloppe Indemnité élu sera inscrite au maximum mais au prorata = 55 000 € de manière à laisser à la nouvelle équipe élue, libre choix de son affectation.

En cette année électorale une enveloppe de 2 000 € sera inscrite en Formation pour les nouveaux élus

CORAL : Participation transport public à prévoir en totalité 8000 € + transport scolaire sur 2 ans ( année 2012/2013 = 42 774 € et années 2013/ 2014 = 25 000 € )

Secteur Enfance Jeunesse seront inscrits :

- Centre de Loisirs : 12 000 €
- secteur ADO : 5 472 €
- Bébébus : 6 978 €

- Relais assistantes maternelles : 1503 €
- MICRO CRECHE intercommunale : 12 587 €

Participation SDIS (Service Départemental d'Incendie) : 42 447 € ( part communale + 1.30 %)

Fonctionnement du CIAS 5 500 € Pour mémoire : EPHAD prévision de 7200 € / an toujours à l'état de projet

SICSA : Fonctionnement 2014 = 5 014 € + 2 400 € pour la part communale ( 10%) de l' étude PAPI pour l'aménagement de la Biale

#### 2.1.2.3. 012 : Charges de personnel

Enveloppe revalorisée pour tenir compte de :

- Evolution carrière des agents = évolution mécanique + revalorisation indice catégorie C ( + 2.5 % )
- Evolution réglementaire augmentation du taux de la cotisation patronal CNRACL ( 30.40 % : + 1.55 %)
- Création d'heures pour la mise en place des rythmes scolaires : 15 000 €
- Création Contrat d'avenir : 2 500 €
- Autres charges : formation et frais annexes : 3 000 €
- Dossier CHENAVAL : 4 000 €

## 2.2. INVESTISSEMENT

### 2.2.1.Recettes :

FCTVA : pour information, relèvement du taux pour les travaux 2014 passe de 15.482 % à 15.761 % pour tenir compte augmentation de la TVA.

TLE - TAXE AMENAGEMENT : 6 logements autorisés en 2013 représentant 557 m2 de surface de plancher 2 extension représentant 111 m2 En 2012 : 15 logements autorisés représentant 1393 m2 de surface de plancher ( 13 seulement ont démarré – 127 m2). Recette estimée à moins de 15 000 €

### 2.2.2.Dépenses

#### 2.2.2.1. Poursuite du Programme Pluriannuel d'Investissement :

- 2.2.2.1.1. Fin de l'opération cœur de village dont les crédits sont déjà ouverts et en Reste à Réaliser au CA 2013
- 2.2.2.1.2. Chutes de blocs : un crédit de 12 000 € sera prévu pour effectuer des réparations
- 2.2.2.1.3. Centre Technique Municipal sera inscrit sur 2 ans 110 000 € en 2014 (avec report de 10 000 € de 2013) et 400 000 € en 2015, pour tenir compte des délais de démarrage du chantier

#### 2.2.2.2. Dépenses courantes de maintien du patrimoine

L'enveloppe annuelle de 150 000 € sera conservée et ventilée sur divers « petits travaux » : voirie – éclairage public – bâtiments – matériels –



mobiliers. Sur les bâtiments une première tranche de mise aux normes accessibilité sera financée cette année

2.2.2.3. Acquisitions foncières inscrire un crédit de 80 000 € pour l'acquisition du terrain LEGER

#### **Débat :**

Bruno KARST trouve que la micro crèche et le bébé bus nous coutent très cher par rapport au service rendu.

François RIEU confirme qu'en partant dans ce dispositif la commune espérait répondre à une demande potentielle. En pratique, les parents ne sont pas prêts à faire le déplacement jusqu'à FRONTENEX siège de la micro crèche, car ce n'est pas dans le schéma normal de déplacement d'une jeune mère de famille dont l'activité est plutôt centrée sur ALBERTVILLE. La commune a toutefois pu aménager le local du pôle petite enfance. Cet équipement devrait permettre à terme de répondre aux attentes des familles grignolaines.

Bruno KARST exprime son désaccord à l'achat par la commune du terrain LEGER.

François RIEU rappelle que 2014 verra la fin du chantier cœur de village.

Pascal DUMONT souhaite que l'on n'oublie pas le reste du patrimoine communal qui vieillit et qui a besoin de travaux.

## **6. Vente en VEFA de la pharmacie : Cession rang Hypothèques**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons signé le 31 Octobre 2013 l'acte de vente en état futur d'achèvement du local de la pharmacie à la SCI SCHUTZ et à la SARL PHARMACIE SCHUTZ. Cette vente est garantie par une inscription aux hypothèques au titre de « privilèges des vendeurs » au bénéfice de la commune en rang 1.

La SARL PHARMACIE SCHUTZ a obtenu 2 prêts pour le financement de son local, sa banque exige de figurer en priorité aux Hypothèques ( soit rang 1 et 2 pour chacun des prêts) .

La commune doit donc accepter de céder son rang au profit de la banque et de passer en rang 3.

Pour la bonne forme la commune doit également céder son rang pour la garantie à l'encontre de la SCI SCHUTZ qui n'a plus de raison d'être puisque la SCI a réglé la totalité de sa part.

Considérant que cette garantie ne concernera plus que le versement du solde de la vente (stade achèvement et levée des réserves) pour un montant de 100 284.60 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de céder son rang au profit de la banque pour sa garantie à l'encontre de la SARL PHARMACIE SCHUTZ et de céder son rang pour la garantie existante à l'encontre de la SCI SCHUTZ.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure

## 7. Questions Diverses

François RIEU fait part de l'avis favorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique pour la révision du PLU assorti de 3 réserves et de recommandations.

Concernant la réserve pour l'eau potable François RIEU dit que le SIEBE a voté la réalisation des travaux.

Bruno KARST regrette que l'on n'ait pas réunis les conseils municipaux de GRIGNON et MONTHION sur le sujet de l'eau.

François RIEU rappelle que la solution préconisée au moment de l'adhésion au SIEBE s'est révélée peu fiable et très chère. Le projet d'aujourd'hui est techniquement intéressant et moins cher.

Bruno KARST de s'interroger : n'y avait-il pas d'autres solutions ?

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 30.